



**Centre régional d'études,
d'actions et d'informations**
en faveur des personnes
en situation de vulnérabilité

CREAI BRETAGNE

Rapports
Moral, Activité, Orientations

Année 2020

SOMMAIRE

- **Avant propos** p. 4-6
- **Le diagnostic sur les besoins des populations vulnérables comme levier des politiques publiques**
 - L'observatoire des situations de vulnérabilité p. 8
 - STATISS 2019 p. 9
 - Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé (MASP) p. 9
 - Rapport d'Activité Harmonisé Pôles de compétences et de prestations externalisées (PCPE) p. 10
 - Rapport d'Activité Harmonisé Dispositif Intégré Thérapeutique, Éducatif & Pédagogique (DITEP) p. 10
 - REPHERES p. 10
 - Diagnostic visant à élaborer des scénarii d'évolution d'un Pôle Enfance p. 11
- **Les évolutions, les changements et les innovations organisationnels et le management**
 - Projet Associatif p. 13
 - Projet d'établissement/service p. 13
 - L'évaluation pour l'amélioration continue de la qualité p. 16
 - Sortants de l'Aide Sociale à l'Enfance p. 17
 - EMBRUNS p. 18
 - Animation des journées et évènements p. 19
- **Les professions, les pratiques**
 - Nos formations p. 23
 - Focus sur des formations particulières p. 24
- **Les impacts**
 - Le Conseil de Vie Sociale p. 30
- **Notre équipe, nos adhérents, nos partenaires et nos supports** p. 31
- **Rapport d'orientation** p. 36

NOS DOMAINES D'INTERVENTION

en faveur de l'action sociale, sanitaire et médico-sociale

OBSERVATION ET ÉTUDES

**Proposer une expertise technique
aux acteurs régionaux**

- Enquêtes
- Publications de connaissances
- Production d'indicateurs
- Analyse et synthèse d'informations quantitatives et qualitative
- Gestion de bases de données



CENTRES RESSOURCES

Diffuser une information d'actualité

- Veille législative
- Annuaire des établissements et des services
- Lettres électroniques
- Décryptage
- Participation à des instances



ACCOMPAGNEMENT

Concevoir une offre de formation adaptée

- Formation
- Appui technique et intervention auprès des professionnels des ESMS
- Soutien aux pratiques professionnelles
- Accompagnements à la mise en œuvre des politiques publiques



ANIMATION RÉGIONALE

Créer du lien entre les acteurs

- Journées d'étude
- Colloques



AVANT-PROPOS

Qu'attendons nous du CREAL ?



Chers Adhérents, Chers Amis,

Tout au long de l'Assemblée Générale de cette année 2021, nous essayerons ensemble de préciser et de décrire le CREAL Bretagne et ses activités. Comme vous le savez, cette structure n'a pas un objet unique mais elle est le reflet à la fois de ce que les politiques publiques signifient pour les personnes en situation de vulnérabilité et des convictions et valeurs dont chacun d'entre vous est porteur et qui fondent les actions d'aide et d'accompagnement auprès de ces personnes.

Ce préambule est aussi pour nous l'occasion de se présenter, étant un tout nouveau binôme Président et Directrice.

“L'espace efface le bruit.” (Victor Hugo).

Le CREAL est un espace. Il est un espace/lieu régional de dialogue, de synthèse et d'élaboration de consensus. Il est un espace/lieu d'identification des besoins sociaux et médico-sociaux et de leur évolution. Un espace qui appartient à tous. Il permet aux personnes en situation de vulnérabilité, aux professionnels, aux associations et aux chercheurs d'avoir un lieu où se retrouver pour se connaître, reconnaître et dialoguer sur des objets communs. De cette interaction et confrontation des idées, la synthèse et l'élaboration des projets co-portés sont au cœur de notre métier.

« Il y a beaucoup d'information en circulation. Vous devez apprendre à juger, à évaluer et à comparer les choses. Il vous faudra faire confiance à certaines choses, sinon vous ne pourriez pas survivre. Mais lorsqu'il s'agit de choses importantes, ne faites pas confiance. » (Noam Chomsky).

Le CREAL est un « tradu-acteur » constructif mais critique. Traduire vise en effet à rendre intelligible ce qui est demandé aujourd'hui par les pouvoirs publics aux acteurs des secteurs social, médico-social et sanitaire et vice-versa intégrer dans les politiques les réalités des actions engagées par les associations. Agir c'est être une force amenant les adhérents à coopérer et se confronter. Le « tradu-agir » a aussi pour vocation d'amener des méthodes d'analyse comparée et ouverte des politiques publiques et de la place des associations au niveau local, national et international. Nous sommes des « tradu-acteurs » capables de faire converger les besoins de chacune des parties se rencontrant dans l'espace CREAL. Les aspirations et les nécessaires ajustements qui en découlent doivent alimenter le processus d'élaboration des politiques publiques pour en questionner leur pertinence. Le CREAL est le moteur de ce mouvement.

« Rester mobile sur ses appuis » Alain Damasio

Le CREAL est à la fois en mouvement et stable sur ses valeurs. Ce mouvement est la base de tout changement et de prospective. Il est à la fois :

- la dynamique dans laquelle les personnes accompagnées sont, avec cette idée de parcours (que ce soit de vie, de santé, de soin, de scolarité, d'insertion ...);
- l'adaptation des postures et compétences professionnelles vis-à-vis des personnes qui servent ;
 - l'aller vers et la participation de la personne dans son accompagnement;
- une politique publique qui doit être une boucle « itérative » qui repose sur la participation des « tradu-acteurs » à son élaboration, son évaluation/impact et son évolution. Être dans ce mouvement nous permet d'être au carrefour des transformations.

« Une vie bonne, avec et pour autrui, dans des institutions justes » Paul Ricœur

Le CREAL est porteur de sens et des valeurs. Nous concevons ces transformations non tant comme organisationnelles, mais plutôt comme le résultat d'un changement dans la relation à autrui et d'un projet de société. Les accompagnements que nous proposons s'inventent à chaque fois puisque cette relation à autrui, que ce soit entre personnes en situation de vulnérabilité et professionnels, entre les personnes et les institutions se modifie et est modifiée elle-même dans ce mouvement.

Articuler et intégrer le sens des politiques publiques pour simplifier le système dans lequel nous agissons et dont nous bénéficions est notre enjeu quotidien.

C'est pourquoi le CREAL affirme être acteur dans toute action visant à ce que la personne en situation de vulnérabilité puisse avoir « **une vie bonne, avec et pour autrui, dans des institutions justes.** »

Frédéric GLOOR
Sara CALMANTI

LA VIE ASSOCIATIVE

Le Centre Régional d'Etudes d'Actions et d'Informations de Bretagne, en faveur des personnes en situation de vulnérabilité, dénommée CREAL de Bretagne, prend la suite du Centre Régional d'Etudes et d'Actions sur les Inadaptations et les handicaps créé initialement suivant l'arrêté du 22 janvier 1964 et inscrit dans le code d'action sociale et des familles, article L. 312-4. Le CREAL Bretagne est une association Loi 1901.

Les Centres Régionaux d'Etudes, d'Actions et d'Informations en faveur des personnes en situation de vulnérabilité (CREAI) s'inscrivent dans un but d'intérêt général sur la base de domaines d'interventions qui visent à :

- Observer, réaliser des études, et produire des analyses, permettant de mieux connaître les besoins de ces populations, les réponses qui leur sont apportées, les dynamiques locales, en associant tous les acteurs concernés ;
- Contribuer, notamment par des actions de conseils techniques, sur la base de l'expertise ainsi construite, aux réflexions, débats, travaux des pouvoirs publics et des autres acteurs du territoire pour leur permettre de définir les évolutions des politiques et des dispositifs en faveur des personnes vulnérables ;
- Accompagner l'ensemble des acteurs intervenant dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et dispositifs dans les évolutions des réponses aux besoins ;
- Informer et contribuer à l'appropriation des connaissances sur les publics, les politiques, les dispositifs et les pratiques, par l'ensemble des acteurs chargés de l'élaboration et intervenant dans la mise en œuvre des politiques intéressant les personnes vulnérables, y compris les représentants des usagers.

(Extrait cahier des Charges des CREAI – Instruction ministérielle du 24 avril 2015)

Après la publication du cahier des charges des CREAI, et dans la même logique d'un réseau des CREAI conforté dans son rôle d'appui pour l'élaboration et l'évaluation des politiques publiques sociales et médico-sociales, la loi du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement, en son article 78, stipule que "Après le 5^o de l'article L. 312-4 du code de l'action sociale et des familles, il est inséré un alinéa ainsi rédigé « Les centres régionaux d'études, d'actions et d'informations en faveur des personnes en situation de vulnérabilité et les centres locaux d'information et de coordination mentionnés au II^o du I de l'article L. 312-1 contribuent, en réponse à la demande des autorités compétentes pour l'élaboration des schémas d'organisation sociale et médico-sociale et des schémas régionaux de santé, à l'analyse des besoins et de l'offre mentionnés aux 1^o et 2^o du présent article, ainsi qu'à toute action liée à la mise en œuvre de ces schémas. »

Dans le cadre de sa mission de repérage, d'interface et d'avis technique, le CREAL de Bretagne, comme l'ensemble des CREAI, est concerné par diverses réalités :

- des autorités compétentes (Etat, conseils généraux, conseil régional),
- des établissements (internat / externat),
- des services (cure ambulatoire, éducation spécialisée ou suivi social à domicile, éducation spécialisée en milieu ouvert et prévention),
- des financements de prises en charge (Etat, collectivités locales, assurance-maladie), des partenaires (services publics, associations habilitées ou déléguées, associations d'usagers, fondations),
- des professionnels de diverses disciplines (éducative, pédagogique, thérapeutique) communes aux divers sous-secteurs,
- des publics, répartis en plusieurs sous-secteurs : enfance et adultes handicapés, enfance protégée,
- des adultes en difficulté sociale.

Le Bureau est actuellement composé de 10 membres. En 2020, le bureau s'est réuni en distanciel 5 fois.

Le Conseil d'Administration est composé de 34 membres. En 2020, il s'est réuni en distanciel 2 fois.



Le diagnostic sur les besoins des populations vulnérables comme levier des politiques publiques

L'implémentation dans la vraie vie des politiques publiques à destination des populations vulnérables doit tenir compte des besoins des personnes concernées par ces politiques

Par besoin, on entend bien la nécessité et pas le souhait, le désir. Dans le cadre par exemple du projet SERAFIN-PH, le besoin est défini comme un «écart entre la réalisation effective ("performance"), par une personne, d'une activité ou d'un domaine d'activité et son objectif personnel de réalisation».

Cette définition introduit d'une part les droits des personnes et d'autre part une approche écologique de la situation de la personne permettant d'identifier les actions à mettre en place pour combler l'écart entre les nécessités et les compétences des individus.

La notion de besoin nous renvoie également à celles des besoins fondamentaux de l'enfant: « *Le besoin, généré par un manque, se définit selon son caractère vital, primordial ou nécessaire à la construction, au développement de l'enfant* » qui sont au cœur de toute politique en protection de l'enfance.

Le CREAL met au centre de ses actions et comme objectif de ses actions l'identification de ces besoins afin de décrire la pertinence et l'impact des services.

Les chantiers 2020

L'OBSERVATOIRE REGIONAL DES SITUATIONS DE VULNERABILITES

Depuis 2017, le CREAL Bretagne a renforcé ses domaines d'intervention en particulier sur sa mission d'observation par la création d'un « observatoire des situations de vulnérabilité »,

PLATOSS

Appui à l'animation de la Plateforme régionale de l'observation sanitaire et sociale, pilotée par la DRJSCS (devenue DREETS en 2021)

Appui technique à l'alimentation sous géoclip (support de visualisation numérique au service des projets portés par Platoss) des projets suivants :

- PDALHPD (Plan Départemental d'Accès au Logement et à l'hébergement des Personnes Défavorisées)
- Analyse des besoins sociaux (ABS) en lien avec l'UDCCAS 56 (alimenté en lien avec le CD 56) et l'UDCCAS 35 (présentation du projet avec mise en œuvre en 2021)
- Impact social Covid 19, à la demande du Commissaire Stratégie pauvreté



HANDIDONNEES

Installation et montée en charge de l'observatoire régional des données du handicap sous géoclip Platoss. Observatoire structuré par domaines de vie, avec déclinaison des données à l'échelle départementale et chaque fois que possible, à l'EPCI, voire à la commune.

La première publication en 2020 a porté sur la scolarisation des élèves en situation de handicap, dans la collection « Études de l'ARS » et a donné lieu à une infographie sur le Blog du CREAL.

Parallèlement; participation à l'équipe projet ANCREAI de développement du portail national Handidonnées,



STATISS 2019

Dans le cadre de la convention ARS-CREAI, réalisation du mémento régional STATistiques et Indicateurs de la Santé et du Social (STATISS) pour l'année 2020 (comme en 2019) à partir de la maquette nationale.



Ce document régional rassemble un ensemble d'indicateurs relatifs à la démographie, l'offre de soins, l'activité hospitalière, l'accueil des personnes âgées et des enfants et adultes en situation de handicap, les professionnels de santé, des données sur les pharmacies, les laboratoires et les formations,

Proposition de nouveaux indicateurs et de nouvelles cartographies.

Publication téléchargeable au lien suivant:

<https://www.bretagne.ars.sante.fr/statiss-2019>

Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé (MASP)

La DRJSCS (devenue DREETS au 1er avril 2021), pilote l'élaboration du schéma régional des mandataires judiciaires à la protection des majeurs et des délégués aux prestations familiales. Dans ce cadre, elle a confié au CREAI Bretagne l'actualisation des données relatives aux MASP, mesures d'accompagnement social personnalisé via :

- Une collecte des données après des 4 conseils départementaux
- Une exploitation et analyse des données (figurant en annexe du schéma régional)

Rapport d'Activité Harmonisé Pôles de compétences et de prestations externalisées (PCPE)

Dans le cadre de la lettre de mission rédigée par l'ARS, élaboration avec les 4 PCPE départementaux bretons, du rapport d'activité harmonisé (RAH), en lien avec les attendus du cahier des charges des PCPE, des attentes des porteurs des PCPE et des organisations propres à chaque PCPE.

Cette maquette a été testée sur le premier trimestre 2020, a fait l'objet d'ajustements, puis validée par les PCPE à l'été 2020 et transmise à l'ARS pour information.

Rapport d'Activité Harmonisé Dispositif Intégré Thérapeutique, Éducatif & Pédagogique (DITEP)

Dans le cadre de la convention ARS-CREAI, élaboration de la maquette du rapport d'activité harmonisé (RAH) des DITEP via un groupe de travail réunissant des représentants de l'ARS et les 4 délégués départementaux de l'AIRe, dans l'objectif de mettre en place une collecte annuelle d'indicateurs d'activité des ITEP, conformément au décret du 24 avril 2017, et en tenant compte des outils déjà existants. La maquette a fait l'objet d'un test par 6 DITEP avec une phase de bilan qui a donné lieu à des ajustements en fin d'année 2020 avant validation conjointe.

Il appartient à l'ARS de diffuser cette maquette en 2021 aux DITEP bretons.

Etude REPHERES commanditée par la Fédération d'Associations Handicap Rare et Épilepsie Sévère (FAHRES)

Pour le CREAI Pays de la Loire, pilote de cette étude commanditée par le Centre national handicaps rares, FAHRES, et réalisée en région Centre Val de Loire, le CREAI Bretagne a réalisé le repérage des incohérences dans les réponses, les relances pour les données incohérentes, le traitement statistique de la base des répondants et les représentations graphiques. Le CREAI Pays de la Loire a assuré la rédaction du rapport d'étude,

Diagnostic visant à élaborer des scénarii d'évolution d'un Pôle Enfance

Dans le cadre du CPDM d'un organisme gestionnaire, conduite d'un diagnostic pour guider la prise de décision concernant la relocalisation de l'offre du Pôle enfance et son évolution avec notamment le passage en dispositif.

Recueil du point de vue des différentes parties prenantes : jeunes, familles, partenaires et professionnels du Pôle Enfance.

Recueil construit à partir des nomenclatures des besoins et des prestations SERAFIN PH.





Les évolutions, les changements et les innovations organisationnels et le management

Les politiques publiques au-delà des principes qu'elles portent amènent avec elles une inflexion dans le système auquel les organisations font référence. Néanmoins, c'est sans nuancer le fait que ces mêmes organisations se nourrissent des expertises et expériences des professionnels qui les portent et incarnent. Par conséquent, comme dans une boucle, les politiques publiques un jour intégreront les innovations du terrain en les normalisant et en le normant.

Dans ce cadre, le CREAL accompagne ce mouvement itératif et est un espace où la qualité de vie reste le curseur des actions à mettre en place.

Les accompagnements en 2020

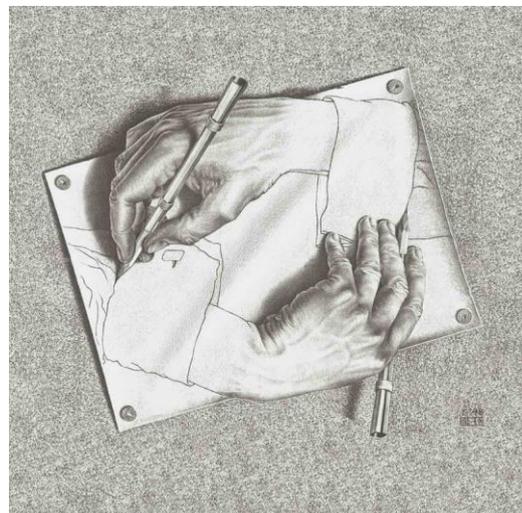
Projet associatif

Un projet associatif est tout d'abord le sens et le contenant d'une vision des politiques publiques. Pour cette raison, sa conception, son écriture et publication sont des étapes cruciales puisque l'enjeu est de fédérer des individus bénéficiant des services portés par l'association, ses administrateurs, ses dirigeants et professionnels autour d'une même communauté portant des valeurs partagés.

Le CREAI accompagne ce mouvement en tant que lieu tiers avec des méthodologies qui s'appuient sur le design thinking et le lean management.

Dans cet exercice, les liens avec les projets d'établissements et services, les modalités organisationnelles en plateforme ou dispositif, l'environnement interne et externe à l'association sont des leviers permettant à la vision portée par la communauté ainsi constituée de nourrir le fonctionnement globale de la structure associative. Dans ce travail d'architecte, il est essentiel d'intégrer la notion de qualité de vie des personnes accompagnées et viser à leur émancipation citoyenne.

Depuis 2020, le CREAI accompagne et appuie 2 chantiers autour des projets associatifs et 1 sur son évaluation.



Projet d'établissement / projet de service en Protection de l'enfance

Au cours de l'année 2020, nous avons pu nous investir dans l'accompagnement de **5 services** en protection de l'enfance dont deux en particulier dédiés aux Mineurs Non Accompagnés. L'hétérogénéité des situations des enfants et jeunes accueillis en protection de l'enfance met en exergue d'une part la capacité de ce secteur et en particulier de ses professionnels à s'adapter à des expériences de vie rendant les personnes extrêmement fragiles et d'autre part la nécessité d'inscrire et bâtir d'emblée les interventions autour des trajectoires de vie.

Le CREAI investit et mobilise particulièrement dans ces accompagnements la perception de la temporalité propres à des sujets *in divenire* ayant vécu des psychotrauma, l'éthique du care et la démarche de consensus pluridisciplinaire qui a été mise en œuvre par l'Etat. Ces principes et notions sont intégrés dans la mobilisation du projet personnalisé de l'enfant.

Dans le secteur du handicap, des accompagnements aux projets d'établissement / projets de service qui s'inscrivent dans des fonctionnements en dispositif, pôle ou plateforme de services

La « transformation de l'offre » impulsée par les politiques publiques (*virage inclusif, Réponse accompagnée pour tous, stratégie quinquennale, circulaire du 2 mai 2017, réforme des autorisations, ...*) invite à faire évoluer les organisations et les pratiques professionnelles pour que ces dernières construisent leurs réponses à partir de l'expression, par les personnes elles-mêmes, de leurs attentes et besoins. Les projets d'établissement/projets de service donnent alors l'opportunité de questionner collectivement l'appropriation de l'approche écosystémique du handicap comme celle de l'autodétermination et en quoi ces approches impactent les pratiques.

Ainsi, l'accompagnement des projets d'établissements/projets de services soutient les équipes dans leurs réflexions pour aller vers une offre qui soit davantage :

- GRADUEE (logique de subsidiarité incitant à rechercher en premier lieu la réponse dans le droit commun, avec si besoin, appui aux acteurs ; niveaux de spécialisation)
- DIVERSIFIEE (accueils à la carte, de jour, de nuit, temporaires, séquentiels, à temps partiel...)
- avec un fonctionnement MODULAIRE (personnalisation des accompagnements et continuité des parcours de vie, en lien avec les ressources du territoire ce qui nécessite du décroisement et un renforcement des coopérations.

Dans le secteur enfant, cela prend la forme d'accompagnement au passage en dispositif⁽¹⁾ (3 accompagnements en IME en 2020). Dans le secteur adulte, cette logique de parcours individualisé amène les équipes à s'organiser et à fonctionner en Pôle ou Plateforme de services coordonnées (1 accompagnement en 2020).

(1) généralisation du fonctionnement en dispositif annoncé dans la loi pour l'école de la confiance (2019, et décret en attente de parution.

EHPAD : des demandes d'accompagnement qui se diversifient

Accompagnement d'EHPAD à l'actualisation de leur projet d'établissement

Depuis quelques années, le CREAI est sollicité par le secteur des personnes âgées pour des accompagnements. Ainsi, en 2020, le CREAI a engagé l'accompagnement de projet d'établissement de 4 EHPAD d'un même organisme gestionnaire.

Formation-action « Elaborer / actualiser son projet d'établissement, de l'état des lieux des pratiques à la définition du plan d'amélioration – enjeux, méthodologie, contenu ».

L'analyse des évaluations externes ayant mis en évidence la nécessité, pour de nombreux établissements et services sociaux et médico-sociaux, d'élaborer ou d'actualiser leur projet d'établissement / de service, l'ARS a souhaité mettre en place une formation-action intitulée « Elaborer / actualiser son projet d'établissement, de l'état des lieux des pratiques à la définition du plan d'amélioration – enjeux, méthodologie, contenu » et a sollicité le CREAI dans le cadre de sa convention annuelle pour élaborer et animer cette formation-action. Cette formation vise à :

- Permettre aux représentants des structures inscrites d'acquérir les repères nécessaires à la conduite d'une démarche d'élaboration / d'actualisation du projet d'établissement ;
- Appuyer les participants dans la mise en œuvre de cette démarche afin qu'ils puissent, à l'issue de la formation, disposer d'un projet d'établissement finalisé.

Cette formation s'adresse à un panel de 7 EHPAD du Finistère (1) identifiés par l'ARS.

(1) dans la continuité de la demi-journée « bilan des évaluations externes et perspectives » organisée le 17 octobre 2017 en lien avec le Conseil départemental.

Conférence « EHPAD de demain »

Elaboration d'une conférence dans le cadre d'un séminaire interne à destination de l'équipe de direction d'un EHPAD multi-sites souhaitant identifier les scénarii d'évolution de ses sites dans une perspective prospective. (séminaire reporté du fait du 2e confinement).

Ce projet a donné lieu à une fiche formation pour le catalogue 2021 et donnera lieu à des articles du BLOG avant l'été 2021.

L'évaluation pour l'amélioration continue de la qualité : un cadre en mouvement

Le CREAL Bretagne accompagne depuis longtemps les établissements et services dans la réalisation de leur évaluation interne. Depuis quelques années, ce travail s'effectue sur la base de référentiels déclinés par type de structure et d'un logiciel national construits par l'ANGREAI (ARSENE). Les modalités d'accompagnement sont variables (directement auprès des équipes ou formation des directeurs au sien d'une même association pour le déploiement sur leurs établissements, groupes de travail tournants ou permanent ...) l'outil proposé permettant aux équipes d'être guider dans leurs réflexions et facilitant le travail d'écriture et de suivi des actions d'amélioration identifiées. La plupart des interventions réalisées par le CREAL Bretagne se fait sur le minimum d'accompagnement requis (à savoir 2 jours).

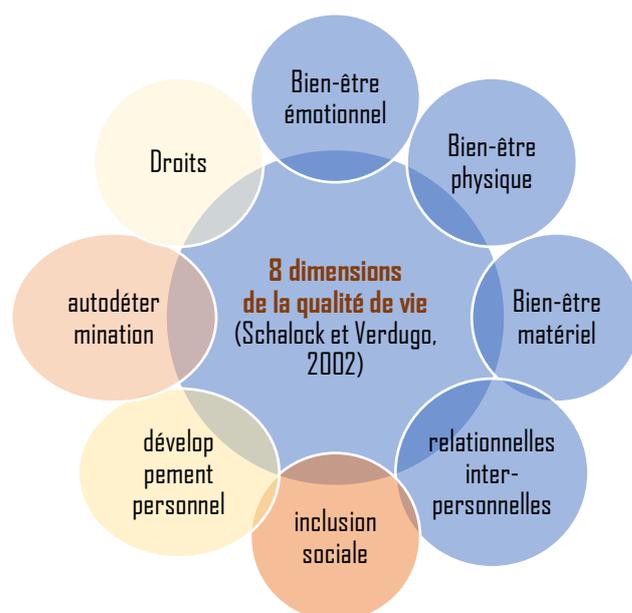
La première période de confinement, a permis aux conseillers techniques des différents CREAL de travailler à la mise en place d'outils complémentaires, à destination des professionnels, pour les aider dans la mise en œuvre de cette démarche.

14 structures accompagnées en ce sens en 2020.

Aujourd'hui, le cadre de l'évaluation évolue : la HAS s'est vu confier la mission d'évaluer le niveau de qualité des prestations délivrées par les établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS). Elle a produit la version 0 d'un référentiel soumis à une consultation publique début 2021. L'ANGREAI y a apporté sa contribution.

Cet enjeu pour la qualité des accompagnements dans les ESSMS a conduit, en février 2021, la fédération des CREAL (ANGREAI), la fédération des Services Régionaux d'Appui (FORAP) et la HAS à se réunir autour d'un séminaire d'échanges sur cette thématique. Cette rencontre a permis d'identifier l'expertise de chacun et de prévoir un travail commun sur la base du référentiel à paraître fin 2021. **La qualité de vie des personnes accompagnées ainsi que des professionnels étant le cœur des accompagnements proposés par le CREAL.**

A noter : un item du référentiel porte spécifiquement sur la Qualité de Vie au Travail (QVT), développée plus loin dans ce rapport d'activité.



Définition de l'OMS:

« La qualité de vie est définie par la **PERCEPTION** qu'à un individu de sa place dans l'existence, dans le contexte de la culture et du système de valeur dans lesquels il vit, en relation avec ses objectifs, ses attentes, ses normes et ses inquiétudes »

Sortants de l'Aide Sociale à l'Enfance Région Bretagne

Depuis 2019, le CREAL Bretagne coanime avec une jeune concernée ainsi que l'ADEPAPÉ 56 le Groupe de Travail 9, dénommé « Sortants ASE », inscrit dans le cadre des travaux de la Stratégie Pauvreté.

La feuille de route concernant le travail du GT - 9 a pour objectif la réalisation d'un diagnostic concernant les sorties de l'aide sociale à l'enfance afin de

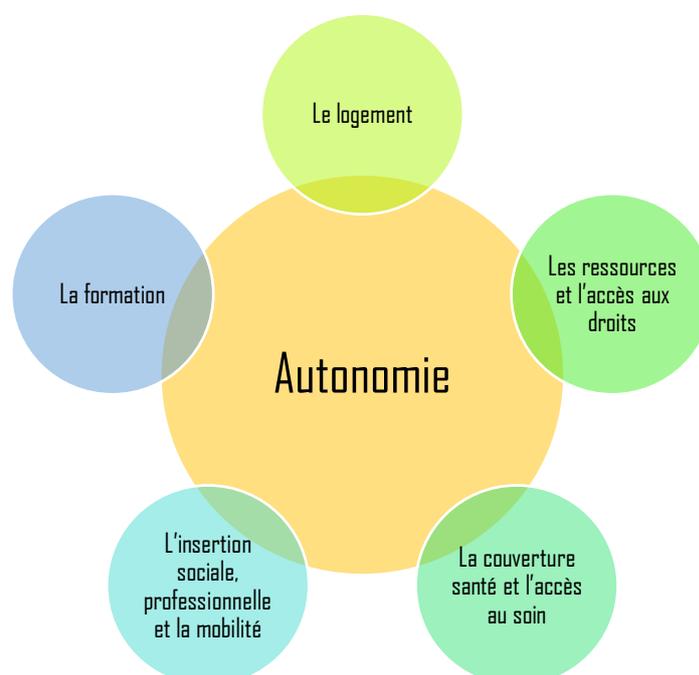
- faire un état des lieux des modalités de préparation à l'atteinte des 18 ans mises en œuvre dans les départements;
- décrire leur situation après l'atteinte de leur majorité et des différents dispositifs mobilisés.

En 2020, une réunion conviant les acteurs impliqués dans les secteurs de la protection de l'enfance, de la cohésion sociale ainsi que du droit commun a permis d'identifier et structurer un plan d'action qui se répartit sur trois thématiques :

- Croiser les politiques en faveur d'une autonomie « urgente » : prestations directes ou soutiens;
- Gouvernance régionale et pilotage territorial : espace de réflexion ;
- Le savoir expérientiel.

Les travaux se poursuivent passionnément en 2021 et nous remercions vivement tous les professionnels qui se sont mobilisés pour et engagés dans cette aventure.

Une bibliographie nationale et internationale a été réalisée. Si d'autres candidats souhaitent rejoindre ce groupe, ils peuvent contacter: sara.calmanti@creai-bretagne.org



Accès à l'autonomie : Les domaines autour desquels le groupe travaille en s'appuyant sur la notion de compétence à accompagner à travers un outil comme le projet personnalisé de l'enfant.

EMBRUNS : une plateforme dédiée à la crise sanitaire

<https://www.embruns.bzh/>

EMBRUNS est un espace collaboratif, mis en place par l'ARS Bretagne, le CREAI Bretagne, le GCS CAPPs Bretagne et le CPIAS, qui vise à répondre aux besoins des acteurs médico-sociaux dans le contexte épidémique, en particulier pour ce qui concerne la qualité des soins et prévention des risques. Il a notamment pour objectifs de faciliter la recherche d'informations actualisées, d'identifier des ressources, de connaître le programme de Webconférences départementales et régionales, pour la prise en compte et/ou prise en soins des personnes âgées et des personnes en situation de handicap (adultes et enfants).

Le CREAI Bretagne, mandaté par l'ARS en 2020, a co-animé les travaux autour de cette plateforme. Il pilote, anime et alimente plus particulièrement la partie concernant la personne en situation de handicap en mobilisant un réseau d'acteurs de ce secteur (co-organisation de 4 webinaires au cours du dernier trimestre 2020). L'intégration des contenus dans les espaces dédiés à la personne en situation de handicap est assurée par l'équipe du CREAI.

**ÉVÈNEMENT
REPORTÉ**



Agir : Soutenir la liberté de choix et la participation sociale

Tous les 2 ans, les CREA Bretagne et Pays de la Loire co-organisent avec un Comité de préparation, des journées inter-régionales à destination des professionnels des MAS, FAM et Foyers de vie. Les journées programmées en novembre 2020 ont dû être reportées en décembre 2021.

Les années 2000 ont marqué un tournant dans l'approche du handicap, en reconnaissant la personne « malade » ou « déficiente » avant tout comme **une personne citoyenne à part entière**, avec ses forces et ses faiblesses, soutenue dans sa capacité à faire des choix et responsable de ses actes.

Les lois 2002-2 et 2005-102, puis la Convention internationale des droits des personnes handicapées confirment pour la personne en situation de handicap, de **pouvoir choisir son lieu de vie**.

En donnant cette primauté à la capacité de décider pour soi, les personnes comme les professionnels ont enrichi depuis près de vingt ans la conception d'une liberté de choix qui dépasse le seul lieu où l'on souhaite vivre sa vie. Pouvoir d'agir, « capabilité », autodétermination, pair-aidance, expertise expérientielle ... Les personnes accueillies expérimentent, avec l'appui des professionnels et dans la mesure des possibles, une vie faite de choix. Les établissements sont riches d'actions menées, de défis relevés pour accompagner les personnes vers l'affirmation de cette citoyenneté.

Ainsi, le respect de l'autonomie individuelle, y compris la liberté de faire ses propres choix, conduit à renforcer la posture professionnelle de « facilitateur ou médiateur », dans une démarche soutenant l'apprentissage des personnes à pouvoir choisir leur vie, en décidant là où elles veulent vivre, avec qui elles veulent vivre et ce qu'elles veulent faire. Cet apprentissage se fait dans tous les contextes de vie du quotidien : choix des rythmes de vie, des repas, des activités, opportunités de contacts, possibilités d'exercer des rôles sociaux, ... tout en prenant en compte les spécificités des publics accompagnés en MAS, FAM et Foyers de vie.

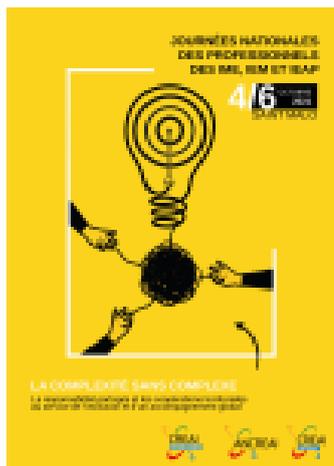
En effet, l'autonomie et/ou la volonté d'une personne peuvent être limitées du fait d'une déficience cognitive ou d'un trouble de santé mentale. Il s'agit aussi de reconnaître l'expertise expérientielle des personnes handicapées et de leur famille. En améliorant ainsi le niveau de la capacité d'autodétermination des personnes, les professionnels concourent à l'amélioration de la **qualité de vie des personnes accompagnées**.

Etre facilitateur de ce libre-choix, c'est à la fois interroger les pratiques d'accompagnement, susciter et être à l'écoute de l'expression des attentes, des aspirations et des besoins de la personne accompagnée, notamment en ayant recours à des outils de communication alternatifs. C'est aussi être porteur de cette demande en interne ou auprès de l'environnement et des ressources extérieures. Il s'agit de mettre en tension promotion et protection, afin d'expérimenter, de pouvoir engager des prises de risques éventuelles mesurées et évaluées pour favoriser l'autonomie de la personne accompagnée en fonction de ses capacités.

Etre facilitateur de ce libre-choix, c'est également interroger les organisations actuelles des établissements et envisager d'autres possibles, notamment vers une plus grande diversification de l'offre pour permettre des réponses plus personnalisées et évolutives dans un parcours de vie.

Au travers de conférences plénières, de présentation d'expériences de terrain et des ateliers thématiques, ces journées visent à soutenir et inspirer les pratiques des professionnels de terrain et ainsi concourir à l'amélioration de la qualité de vie des personnes accueillies en MAS, FAM et Foyers de vie.

Préparation des journées nationales 2021 à destination des professionnels des IME, IEM et IEAP



L'ANGREAL organise tous les 2 ans avec les équipes des CREAL accueillant la manifestation, des journées nationales à destination des professionnels des IME, IEM et IEAP.

Ayant été retenus pour porter cet évènement en 2021, les CREAL Bretagne et Pays de la Loire ont installé un comité de préparation réunissant des directeurs d'IME, IEM et IEAP des 2 régions afin d'identifier la thématique principale et élaborer le programme de ces journées.

Les IME, IEM et IEAP, ressources spécialisées, apparaissent comme des acteurs incontournables pour accompagner cette transformation. Ils contribuent à promouvoir la citoyenneté des enfants, adolescents et jeunes adultes en situation de handicap en soutenant leur libre choix, en particulier en proposant des interventions dans les milieux de vie des enfants afin de faciliter l'accès au droit commun, chaque fois que possible, sur l'ensemble des composantes du parcours de vie (éducation, formation, vie sociale et loisirs, santé, hébergement, ...).

Accompagner la complexité

Ces structures médico-sociales accompagnent les situations de vie singulières, pour lesquelles s'intriquent les dimensions sociales et de santé. Pour répondre au mieux à cette complexité, les IME, IEM et IEAP adaptent leur organisation et leurs pratiques. Ils fondent leurs outils et leurs analyses sur le modèle écosystémique du handicap qui permet une approche multidimensionnelle des situations. Ils s'appuient sur l'autodétermination et sur la triple expertise (points de vue du jeune, de ses proches et des professionnels) pour conduire l'évaluation des besoins, préalable à l'identification des prestations à proposer. Le passage d'une position de sachant à une position du doute et du questionnement favorise l'ajustement aux besoins particuliers et l'innovation.

Répondre aux besoins des jeunes avec troubles du neurodéveloppement

Par ailleurs, les IME, IEM et IEAP développent une connaissance des troubles du neurodéveloppement qui leur permet de proposer des pratiques et outils accessibles, notamment en matière d'apprentissages. De quelle manière les avancées des connaissances scientifiques pour l'analyse et la stratégie d'action se concrétisent-elles dans les pratiques professionnelles ?

Créer de nouvelles coopérations

Afin de mettre en œuvre ces prestations, les IME, IEM et IEAP s'ouvrent davantage sur les ressources de leur environnement et sont incités à transformer leur offre de services vers un fonctionnement plus ouvert (externalisation d'unité d'enseignement, dispositif ou plateforme...). Ils proposent des prestations coordonnées avec les acteurs du territoire, parmi lesquels ceux du droit commun chaque fois que possible. L'interconnaissance de ces ressources territoriales, de leurs périmètres et modalités d'intervention devient essentielle tout comme l'animation de ces coopérations. Quelles formes alors prend le pilotage de ces coopérations territoriales ? Quelles contributions originales le secteur médico-social apporte-t-il à ces coopérations ? Quelles compétences deviennent nécessaires pour assurer la coordination de parcours ? S'agit-il de nouveaux métiers ou de compétences à acquérir ou à renforcer ?

Des équipes renouvelées ?

La réponse aux besoins, dans une visée inclusive, réinterroge les prestations proposées ainsi que les ressources humaines à promouvoir au sein des IME, IEM et IEAP. Les accompagnements modulaires incitent aux démarches de co-construction de projets personnalisés avec un déplacement des lieux de rencontre des acteurs impliqués, qui sont eux-mêmes plus diversifiés qu'auparavant. Comment, dans cette nouvelle configuration de travail, faire équipe ? Comment s'organisent les délégations de décisions lors de réunions partenariales autour de situations individuelles ? En tant que ressources spécialisées, par quels moyens les professionnels des IME, IEM et IEAP transfèrent-ils des compétences à leurs partenaires, qu'ils soient professionnels du droit commun ou du milieu spécialisé (fonction appui-ressource), ou auprès des parents (soutien à la parentalité, appui aux aidants) ?

Comment les IME, IEM et IEAP confortent-ils leurs expériences et leur expertise de la complexité et participent-ils avec l'ensemble des acteurs d'un territoire, en responsabilité partagée, à la construction de cette société inclusive ? Pour en débattre et partager les expériences, rendez-vous à St Malo.

Journée annuelle Déficience intellectuelle septembre 2020 reportée en 2021



**ÉVÈNEMENT
REPORTÉ**

Organisation de la 4^{ème} journée Régionale des Centres de Référence des Déficiences intellectuelles de causes rares, du Centre de Référence Polyhandicap et du CREAI Bretagne, qui a lieu tous les ans en Bretagne depuis la parution de l'expertise Inserm sur la Déficience Intellectuelle.

La recommandation de bonnes pratiques « l'accompagnement de la personne présentant un trouble du développement intellectuel » de l'HAS est au travail.

La thématique proposée en 2020, à savoir « communication et oralité », fait partie des dix propositions prioritaires des États Généraux de la Déficience Intellectuelle,

Préparation de la journée régionale polyhandicap 2021

2020 a été l'année de la publication du Protocole National de Diagnostic et de Soins (PNDS) concernant le Polyhandicap et de la recommandation de bonnes pratiques HAS sur « l'accompagnement de la personne polyhandicapée dans sa spécificité ».

Mise en place d'un comité de pilotage à l'automne 2020 pour préparer la journée 2021.

Séminaire des directeurs d'ESMS pour enfants

Co-organisation et co-animation avec le CREAI Pays de la Loire de ce 12^e séminaire inter-régional des directeurs des ESMS de Bretagne et des Pays de la Loire, à Vannes les 14-15 octobre 2020. Thématiques abordées :

- Crise sanitaire : quels impacts au niveau organisationnel et décisionnel ? Quel processus de prise de décision en tant que directeur ?.
- Quelles contributions des ESMS à l'école inclusive ?
- Atelier 1 : Les enjeux d'une société inclusive dans le « devenir adulte » des enfants en situation de handicap
- Atelier 2 : Le soutien aux aidants dans le cadre de la transformation de l'offre médico-sociale
- Projet expérimental de modèle « communauté de pratiques » autour de l'épilepsie et mise en perspective auprès d'autres publics

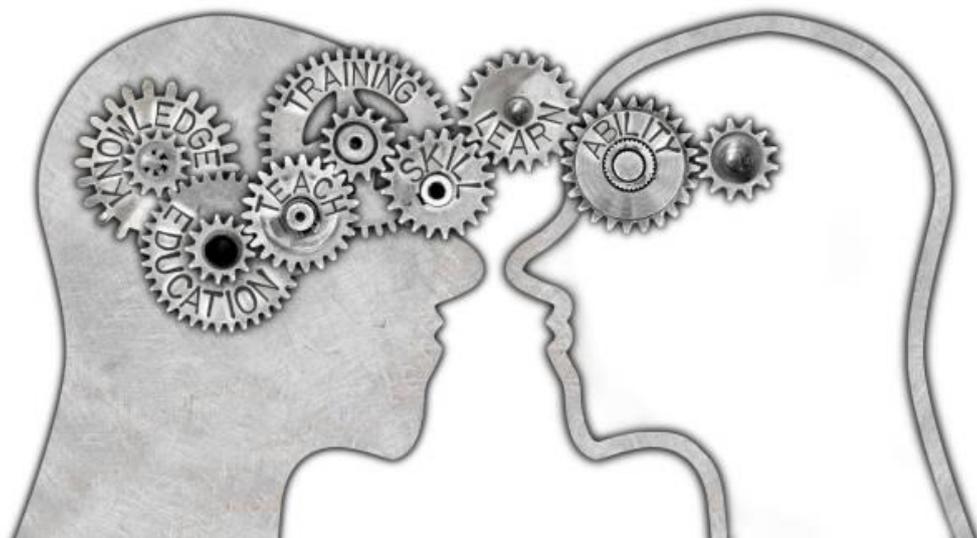
Séminaire des directeurs d'ESMS pour adultes

Co-élaboration avec le CREAI Pays de la Loire du séminaire inter-régional des directeurs des ESMS de nos 2 régions, à St Herblain programmé en décembre 2020 et reporté en 2021.

**ÉVÈNEMENT
REPORTÉ**



Les professions, les pratiques



Depuis 2018, les CREAL Bretagne et Pays de la Loire proposent un catalogue commun de formation INTER-établissements (<https://www.creai-bretagne.org/catalogue-de-formation-2.html>). Les formations ont été chamboulées en 2020, du fait de la crise sanitaire, ce qui a amené une partie de l'équipe à se former à la digitalisation des formations en 2020 et se traduira en 2021 par la mise en œuvre de l'outil DOKEOS

Thèmes	Dates 2020	Nombre de participants
Repenser sa communication	15 janvier	13
Méthodologie de mise en œuvre d'une réflexion éthique dans le secteur social et médico-social	21 janvier	10
Mettre en œuvre le Règlement Général relatif à la Protection des Données personnelles (RGPD)	30 & 31 janvier	11
Accompagner les personnes handicapées vieillissantes (PHV) à domicile,	4 février	11
Le circuit du médicament dans les Ets médico-sociaux	6 février	14
Participation sociale des personnes en situation de handicap : l'approche écosystémique du handicap,	3 mars	9
Les nouveaux droits des personnes âgées accueillies en EHPAD	8 septembre	10
Comprendre, analyser et exploiter les indicateurs...	11 septembre	10
D'une logique de gestion budgétaire à une logique de gestion financière : renseigner, comprendre et analyser son ERRD	18 septembre	10
Participation sociale des personnes en situation de handicap : l'approche écosystémique du handicap,	3 mars	9
D'une logique de gestion budgétaire à une logique de gestion financière : renseigner, comprendre et analyser son ERRD,	18 septembre	10
D'une logique de gestion budgétaire à une logique de gestion financière : renseigner, comprendre et analyser son EPRD	22 septembre	14
Comportements-problèmes : mettre en œuvre des analyses fonctionnelles dans le champ du handicap,	24 & 25 septembre	14
Mettre en place une démarche de qualité de vie au travail dans une structure sociale ou médico-sociale,	28 septembre & 27 novembre	6
SERAFIN-PH : Comprendre et s'appropriier la nomenclature	20 novembre	8

Autres formations réalisées en 2020

Prendre en compte la vie intime, affective et sexuelle des personnes en situation de handicap

Cette formation proposée en Inter, se décline également en Intra : une intervention à la demande d'un organisme gestionnaire en 2020,

Cette thématique fait également l'objet d'un contrat pluriannuel 2019-2022 avec l'ARS, suite à un appel d'offre pour le montage et l'animation de formation en Bretagne, le CREAL assurant la formation des équipes d'établissements sous compétence ARS dans les Côtes d'Armor et le Morbihan

En effet, bien que la dimension affective et sexuelle de l'accompagnement des personnes en situation de handicap soit de mieux en mieux prise en compte l'ARS de Bretagne constate des disparités importantes entre les structures et les professionnel.le.s qui rencontrent des difficultés pour aborder cette thématique.

C'est pourquoi, depuis 2019, l'ARS Bretagne s'est engagée dans le déploiement régional d'une action de formation sur le thème « Accompagner la vie affective, relationnelle et sexuelle dans les établissements et services médico sociaux » à destination des établissements médico-sociaux relevant de sa compétence, pour personnes en situation de handicap. Cette formation doit participer à ce que toutes les personnes en situation de handicap accueillies dans les ESMS, aient un accès à une vie affective, sexuelle et relationnelle, sécuritaire, respectueuse d'elles-mêmes et d'autrui.

« La **santé sexuelle** fait partie intégrante de la santé, du bien-être et de la qualité de vie dans leur ensemble. **C'est un état de bien-être physique, émotionnel, mental et social en relation avec la sexualité, et non pas simplement**

l'absence de maladies, de dysfonctionnements ou d'infirmités.

La santé sexuelle requiert une approche positive et respectueuse de la sexualité et des relations sexuelles, ainsi que la possibilité d'avoir des expériences sexuelles agréables et sûres, sans contrainte, discrimination et violence. Pour atteindre et maintenir un bon état de santé sexuelle, les droits sexuels de tous les individus doivent être respectés et protégés. »

Définition de l'OMS (2002).

Cette formation vise les objectifs suivants :

- **Favoriser une éducation sexuelle adaptée ;**
- **Faire évoluer les représentations** des professionnel.le.s et de l'entourage familial sur la sexualité des personnes en situation de handicap ;
- **Améliorer les compétences** des professionnel.le.s du secteur du handicap intervenant en établissement
- **Accompagner les équipes** pour favoriser la mise en place d'actions concrètes

Autres formations ou accompagnements réalisés en 2020

Formation à l'évaluation partagée et multidimensionnelle des besoins des personnes

La pertinence et la qualité des réponses sociales et médico-sociales sont liées à la qualité de l'observation et de l'évaluation des situations de vie des personnes, et au rôle de ces dernières dans leur évaluation. L'évaluation des situations individuelles s'inscrit dans différentes temporalités et différentes finalités :

- Evaluation d'aide à la décision pour une orientation ou mesure : évaluation dans le cadre d'une Information préoccupante en protection de l'enfance, évaluation en vue d'une orientation par la MDPH / CDAPH, évaluation sociale en vue d'une orientation par le SIAO ...
- Evaluation dans le cadre du processus d'élaboration du projet personnalisé d'accompagnement

Cette évaluation est le plus souvent pluridisciplinaire pour croiser les regards et limiter la subjectivité des appréciations. Son objectivation repose sur des méthodologies de recueil et de croisement d'informations et d'observations, nécessitant le recours à des outils partagés.

<https://blog.creai-bretagne.org/blog/societe-inclusive/zoom-sur-levaluation-des-besoins-des-personnes-en-situations-de-handicap/>

En 2020, le CREAI a animé des formations :

- auprès de deux PCPE sur l'évaluation des besoins en adoptant un modèle écosystémique
- auprès des professionnels d'un FH/LVE formation de 3 jours de la référence à la coordination de parcours
- auprès d'un SESSAD, formation à la méthodologie de projet personnalisé en s'appuyant sur le PPH (2 jours).

Par ailleurs, en 2020, le CREAI a démarré l'accompagnement d'un Dispositif enfant à l'implémentation du MDH-PPH comme cadre de référence à l'élaboration des projets personnalisés. Cet accompagnement se compose de différentes phases :

1- validation du modèle du PPH par le comité de direction et communication auprès de l'ensemble des personnes accompagnées et des professionnels des valeurs sous tendus par ce modèle

2- formation et accompagnement d'un groupe technique à la construction de leur méthodologie de PPA et à la création d'outils spécifiques à leur public et à leurs missions.

3-une phase de tests (4 mois, en 2021)

4-phase de déploiement avec la mise en oeuvre de 4 sessions de formations de 2 jours auprès de l'ensemble des professionnels.

Formation à l'accompagnement des personnes handicapées vieillissantes (PHV)

La formation proposée en INTER se décline également en formation en Intra : en 2020, le CREAI a animé 3 jours à la demande d'un organisme gestionnaire.

Qualité de Vie au Travail

Le CREAL Bretagne intervient sur la thématique de la **qualité de vie au travail des professionnels du secteur social et médico-social** comme corollaire de la qualité de l'accompagnement et in fine la qualité de vie des personnes accompagnées.

Concrètement, cette dimension de la qualité se traduit dans plusieurs objets :

- Les formations (« engager une démarche QVT » ; « PHV »)
- Les accompagnements réalisés (projet associatif stratégique sur les enjeux de gouvernance, diagnostic fonctionnel de structures, inscription de la QVT comme dimension des évaluations, des démarches projet d'établissement, ...),
- Les thématiques de journée d'étude (« La qualité de vie au travail en ESAT : une expertise à partager » 2019).

Quand je serai grand, je veux être agent de la santé et de la sécurité au travail.



Ces démarches QVT peuvent également être mobilisées dans des demandes ad hoc en lien avec les enjeux et/ou problématiques des structures.

A titre d'exemple, en 2020, nous sommes intervenus auprès d'une direction d'association. Un travail d'actualisation du plan de prévention des risques avait été engagé antérieurement, lequel a identifié le besoin de conduire une action en soutien à l'équipe d'encadrement (chef.fe.s de service et directeurs.rices) autour des enjeux de collectif de travail, de concertation et de collaboration.

Un temps de diagnostic (à partir de l'existant et d'une séance de travail) a permis d'identifier les pistes de travail partagées sur les rôles et fonctions de chacun, puis d'autres temps d'échanges et d'apports relatifs à la QVT et au management ont permis de construire des repères en termes de pratiques managériales, en lien avec le projet associatif à l'œuvre.

LA TRIPLE EXPERTISE

Sous l'angle de l'approche collective

Le CREAL Bretagne en partenariat avec Monsieur François Richard, Travailleur à l'ESAT CO du site du pays de Saint Brieuc et utilisateur expert du FALC notamment dans ses missions de président de CVS, ainsi qu'avec Isabelle de Groot, directrice du Pas de Côté, créatrice d'outils pédagogiques adaptées et formatrice FALC a conçu une offre de formation en s'appuyant et mobilisant grâce à ce partenariat les principes de la triple expertise. La fiche de cette formation est accessible à ce lien : <https://www.creai-bretagne.org/facile-a-lire-et-a-comprendre-regles-europeennes-pour-une-information-accessible-en-falc.html>

Présentation de la formation : <https://www.youtube.com/watch?v=9Vpm2HzStQM>

Une session était prévue en novembre mais elle a dû être reportée en raison du contexte sanitaire

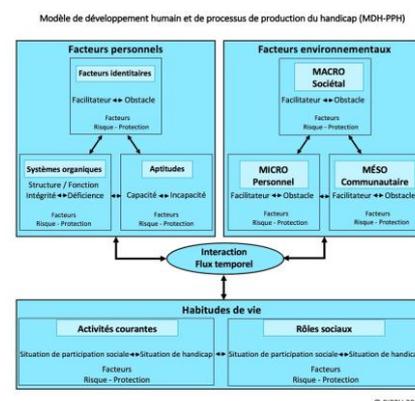
Sous l'angle de l'approche individuelle

Le CREAL a formé des professionnels à l'usage de la MHAVIE, outil d'auto-évaluation par les personnes accompagnées, issues du MDH-PPH (présenté ci-après).

LE MODELE DE DEVELOPPEMENT HUMAIN – PROCESSUS DE PRODUCTION DU HANDICAP (MDH-PPH) ET LE PARTENARIAT AVEC LE RIPPH

Depuis 2020, le CREAL Bretagne a formalisé un partenariat avec *Le Réseau international sur le Processus de production du handicap*. Ce partenariat inscrit une collaboration autour du déploiement de quatre formations :

- Modèle de développement humain - Processus de production du handicap (MDH-PPH)
- Utilisation de la Mesure des habitudes de vie (MHAVIE 4.0)
- Plans d'intervention individualisés élaborés à partir du Processus de production du handicap (PII)
- Utilisation de la Mesure de la qualité de l'environnement (MQE)



Dans ce cadre, une attention particulière est portée à l'évaluation des besoins. L'objectif premier est bel et bien de comprendre les restrictions de participation vécues par la personne dans son environnement. L'évaluation reposant sur ce modèle écosystémique du handicap doit permettre de dégager des stratégies d'intervention permettant l'amélioration de la qualité de la participation sociale de la personne et de cibler les prestations à mettre en œuvre.

Pour plus d'informations : <https://blog.creai-bretagne.org/blog/societe-inclusive/nouveaux-modeles-handicap-outils-evaluation-besoins-personnes-situation-handicap/>

DES PROJETS ET PARTENARIATS AUTOUR DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES

Journaux de bord : Les acteurs du médico-social aux prises avec la crise générée par le Covid-19

En mars 2020, les CREAL se sont mobilisés pour recueillir auprès de professionnels volontaires des journaux de bord, permettant de consigner le vécu des personnes. Récits libres, ces journaux ont été rédigés sur une période allant de mars à septembre pour certains, l'amplitude étant à la discrétion de chacun. Pour les rédacteurs, ce travail de consignation du vécu de la crise a souvent été soutenant dans leur expérience de la crise. Au total, plus de 60 journaux de bord ont été recueillis par 7 CREAL, le CREAL Bretagne contribuant à hauteur de 10 journaux.

Souhaitant inscrire ce travail dans une approche recherche, le CREAL Bretagne a participé à l'élaboration d'un projet autour de ces journaux de bord dans le cadre de l'Appel à projets de l'Agence Nationale de la Recherche. Ce projet a été retenu et il implique d'avantage un collectif des chercheurs provenant d'univers et disciplines diverses et complémentaires dans l'analyse de ces récits.

Une équipe de 7 chargées d'études des CREAL impliqués est à l'œuvre, sous le pilotage du CREAL Bourgogne Franche Comté, pour conduire ces travaux qui doivent aboutir en mars 2022.

L'objectif est de documenter et de tirer des enseignements de l'expérience de la crise et de la sortie de crise pour les acteurs accompagnant des personnes en situation de vulnérabilité (différents secteurs sont représentés : handicap, personnes âgées, protection de l'enfance, protection des majeurs, précarité et addictologie).

Les Recommandations des Bonnes Pratiques Professionnelles

Un référentiel en Protection de l'Enfance

Au cours de l'année 2020, le CREAL Bretagne a été investi dans l'élaboration et dans la production **du premier cadre national de référence pour l'évaluation globale de la situation des enfants en danger ou risque de danger**, qui a été publié au début de l'année 2021.



Le Comité Régional du Travail Social

Depuis décembre 2020, le CREAL Bretagne a rejoint le secrétariat élargi du CRTS Bretagne. La mission du CREAL au sein de cette instance est celle d'animer des Comités Locaux du Travail Social et du Développement Social (CLTSDS) en lien avec le CRTS.

COMITE REGIONAL DU TRAVAIL SOCIAL
CRTS
DE BRETAGNE



Une définition : effet produit, action exercée

Le CREAL Bretagne peut être mobilisé pour identifier l'impact d'un service sur la qualité de vie des personnes accompagnées. Mesurer l'impact d'une organisation est un objectif qui s'attache à une observation à la fois micro -au niveau de l'individu, -mésos - au niveau du système dans laquelle elle s'inscrit - et macro - au niveau des politiques publiques.

Les impacts

Conseils de Vie Sociale : un état des lieux

De nombreux établissements médico sociaux mettent régulièrement en avant la difficulté de faire vivre les Conseils de la Vie Sociale (CVS). Ces conseils consultatifs instaurés par la loi 2002-2 doivent permettre d'associer les personnes au fonctionnement des établissements qui les accompagnent. La CSDU a notamment relevé des difficultés à obtenir des informations sur le fonctionnement des CVS. En parallèle, les témoignages de membres de CVS mettent par ailleurs en évidence des différences d'un CVS à un autre quant à leur mode de fonctionnement, les sujets qui peuvent y être abordés, le sens donné à cette instance, sa mobilisation comme un véritable outil démocratique, etc. Ces éléments complètent l'étude de l'ANESM menée en 2014 et les rapports des évaluations externes en Bretagne qui démontraient également la difficulté pour les établissements et services médico-sociaux de faire vivre leurs conseils de vie sociale.

Suite à ces constats, l'ARS Bretagne a confié au CREAL la réalisation d'une enquête en ligne visant :

- À faire un état des lieux du fonctionnement des CVS des établissements et services médico-sociaux bretons
- A connaître les attentes/besoins des membres du CVS (représentant des personnes accompagnées et direction) ;
- Identifier des actions à mettre en œuvre pour développer la participation des personnes accompagnées.

Dans ce cadre, les questionnaires ont été adressés le 08/09/20 aux établissements médico-sociaux (champ de compétence ARS) accompagnant :

- Les enfants en situation de handicap (ayant ou non l'obligation de mettre en place un CVS au regard de la loi 2002-2) ;
- Des adultes en situation de handicap (ayant ou non l'obligation de mettre en place un CVS au regard de la loi 2002-2) ;
- Les personnes âgées (EHPAD) ;

avec une date de clôture au 16/10/20. Ces enquêtes étaient à destination des directeurs d'ESMS et des présidents de CVS.

Sur 950 établissements bretons ciblés, 57% ont répondu pour les directeurs de structures et 218 questionnaires ont été retournés par les présidents de CVS. Les résultats exhaustifs de cette enquête seront présentés courant 2021.



**Notre équipe, écosystème collaboratif et partenariat,
nos adhérents**

We Can Do It

L'équipe

Direction

- Sara CALMANTI, Directrice depuis le 1er septembre 2020
- Rachelle LE DUFF, Directrice adjointe

Conseillères techniques :

- Marion BRANCOURT
- Mélanie KASSEGNE,
- Aurélie LERMENIER,
- Amélie COLIN, depuis le 26 octobre 2020

Assistantes techniques :

- Béatrice NICOLAS
- Virginie ORHANT

Accueil de stagiaires au sein du CREAL

Le CREAL Bretagne accueille régulièrement des stagiaires. En 2020, nous avons donné la bienvenue à :

- deux stagiaires en DUT Statistique et Informatique décisionnelle, à l'IUT de Vannes
- une stagiaire en 1ère année de master droit et gestion de la santé à l'Institut catholique de Rennes

Pascal THEBAULT est parti à la retraite en octobre 2020 et Manon PRACA a quitté le CREAL en octobre 2020

John Steiner



Ecosystème collaboratif et partenarial



DRJSCS

Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale



Centre Régional d'Études, d'Actions et d'Informations en faveur des personnes en situation de vulnérabilité



Nos adhérents

- 2 048 ESSMS
- 300 adhésions administratives (social, médico-social, sanitaire)

Territoire et ressources : région, départements, tissu urbain/rural, EPCI, territoire de santé, Evaluation de l'Impact sur la Santé (EIS)

Triple expertise
Ethique/care et management
Equation besoin/offre (minimalisme des services)
Approche écosystémique et ethnographique
Vecteurs de l'innovation

- Pool de personnes concernées
- Mobilisation pour la conception des projets
- Co-animateur de formation

Une gouvernance impliquant les acteurs dans la stratégie et prospective de la structure

CA ET BUREAU

- 75% DG
- 20% Personnes concernées
- 5% personnes qualifiées

Supports

Communication– blog – réseaux sociaux

Création d'un BLOG sur le site CREAL avec fin 2020, élaboration de 3 campagnes thématiques (avec pour chacune 3 articles):

- Société inclusive
- observatoire
- Santé et Territoire

Diffusion de ces articles selon un calendrier éditorial sur le compte du CREAL sur le réseau LinkedIn

La formation : Certification Référentiel National Qualité (RNQ) Qualiopi

Le CREAL de Bretagne en tant qu'organisme de formation s'est engagé en 2020 dans la démarche QUALIOPi afin de répondre aux exigences du référentiel national qualité, qui compte 32 indicateurs. Suite à la certification DATADOCK, un travail d'analyse des process sous-jacents à nos formations ainsi qu'une analyse documentaire nous a permis d'identifier et consolider nos pratiques. Notre audit aura lieu courant 2021 en partenariat avec le CREAL Pays de Loire.

Par ailleurs, dans le cadre d'un accord national ANCREAL, notre équipe sera dotée de Dendreo, outil métier des formations ainsi que de DOKEOS afin de poursuivre la démarche de digitalisation des formations.

Formations en 2020 de l'équipe

- Office 365 : toute l'équipe (avril 2020)
- Digitalisation des formations : Marion Brancourt et Mélanie Kassegné (juin-juillet)

RGPD

Mise en œuvre du registre des opérations avec un onglet par nature de traitement.
Déclaration du DPO à la CNIL

Démarrage d'une étude d'impact

Orientations ...

Chers adhérents, chers amis,

Voici venu le moment, dans cette période un peu brumeuse, de parler de l'avenir proche de notre organisation et des pistes de travail à prospecter pour l'année nouvelle qui s'ouvre à nous. La crise sanitaire que nous traversons aura certainement beaucoup d'impact dans nos missions futures et aura révélé beaucoup de solidarité et d'abnégation pour les secteurs qui alimentent notre action. Jamais le rôle de trait d'union entre les opérateurs terrain et les politiques publics n'aura été aussi précieux dans ces moments d'organisation, de réorganisation et de transformation de l'offre aux quels nous participons tous activement.

Au cours de 2020, un nouveau binôme président-direction s'est mis en place et ce dernier, en concertation avec le bureau et le conseil d'administration n'a cessé d'œuvrer dans la recherche d'une complémentarité entre les différentes organisations du territoire breton afin d'opérer efficacement un maillage d'acteurs. Ce travail entamé a été riche, a permis de nous acculturer sur l'environnement et sera à poursuivre activement sur l'année prochaine au service de l'efficacité de notre action (Le CREA est un espace).

Depuis l'après-guerre, les Centres Régionaux d'Etudes, d'Actions et d'Informations (CREAI) en faveur des personnes en situation de vulnérabilité sont des acteurs stratégiques du secteur social et médico-social. Lieux tiers, au croisement des regards des pouvoirs publics, des gestionnaires de structures et des personnes en situation de vulnérabilité accompagnées, leurs expertises, leurs compétences et savoir-faire en font des acteurs incontournables dans les territoires.

Parmi les travaux prioritaires à entamer (et poursuivre) en 2021, figurent en premier lieu, l'étayage et l'accompagnement à la transformation de nos organisations. Il est important d'intensifier notre action auprès de l'ensemble des acteurs concernés et nous rendre disponibles pour accompagner les projets et les formations idoines qui peuvent être développées. Le déploiement de l'observatoire peut être un levier et pourra être saisi à l'occasion et être un outil complémentaire au diagnostic.

En protection de l'enfance, les enjeux sont forts et les CREAL ont développé une offre d'accompagnement dédiée à ce secteur et conduit des études sur des sujets tels que « l'évaluation des situations d'enfants relevant du secteur médico-social et de la protection de l'enfance », « la place des familles et des enfants pris en charge au titre de la protection de l'enfance : entre discours et réalités » ou encore « diagnostic territorial sur les parcours des enfants confiés à l'ASE relevant du soin et de l'éducatif. »

Alors que le secteur a connu des réformes législatives successives au cours des dernières décennies, le Gouvernement a récemment décidé de déployer une politique de contractualisation avec les Conseils départementaux pour mettre en œuvre la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance, qui va s'appuyer notamment sur « le cadre national de référence pour la qualification et l'évaluation globale de la situation des enfants en danger ou risque de danger ». (Le CREAL est un traducteur !). Un point d'intérêt et d'attention sur le déploiement des démarches qualité portées par la Haute Autorité de Santé devra être posé.

Le CREAL Bretagne pourra se positionner comme accompagnant et facilitant de ces nouvelles démarches auprès des opérateurs. Dans un registre proche, une convention entre l'Ancreai et Handeo portera l'étayage par notre organisation des démarches de certification autisme et polyhandicap pour les organisations qui le souhaiteront. Ces deux orientations, complémentaires, devront être étayées au tant que faire se peut et à la demande des différents acteurs par nos services. / Et puis l'exclusion qui n'est pas que le simple opposé d'inclusion. Plus que jamais, nous aurions touché du doigt tout ce qu'être éloignés signifie. Peut être que nous aurons vécu ce que les personnes que nous accompagnons vivent au quotidien. Le CREAL est là pour nous éclaircir sur ce que cela aura comme impact sur les politiques publiques.

La sortie de crise est proche, nous l'espérons tous fortement. Cette sortie de crise sanitaire aura inévitablement des répercussions sur nos métiers et nos organisations. La mission du Creai n'aura jamais été aussi précieuse pour notre secteur et notre région. Ce rôle de facilitateur et de prospection doit être exacerbé pour permettre une mission trait d'union plus efficace, plus cohérente et plus solidaire. Nos missions n'ont qu'un objectif, permettre le plus efficacement possible de transcrire les politiques publiques au service des personnes fragilisés accompagnées par nos adhérents et les acteurs du territoire. Cette mission essentielle n'aura jamais été aussi importante au regard du contexte sociétal qui s'ouvre à nous.

Soyons solidaires, collaboratifs et attentifs à notre environnement et inscrivons-nous dans la facilitation des différentes mutations engagées.

« La seule voie qui offre quelque espoir d'un avenir meilleur pour toute l'humanité est celle de la coopération et du partenariat » Kofi Annan

Sentiments dévoués.

F. Gloro





**Centre régional d'études,
d'actions et d'informations**
en faveur des personnes
en situation de vulnérabilité

www.creai-bretagne.org

2 B Rue du Pâtis Tatelin - Immeuble Antipolis
35700 RENNES

Retrouvez-nous sur

